

LE PROJET DU RESEAU

SYNTHESE

Une réforme au service des entreprises

- Une offre de services plus performante à la disposition de tous.
- Une communication partagée au service de l'action.
- Une meilleure collaboration avec nos partenaires Etat et collectivités.
- Des gains de productivité significatifs permettant une réduction de la pression fiscale, en complément des efforts déjà consentis, de 10% sur 5 ans, et plus si rapprochement ou collaborations avec les CMA.

Une réforme au service des territoires

- Garder la capacité de développer les territoires sans les opposer.
- Mieux collaborer sur les projets régionaux sans remettre en cause les enjeux de proximité.
- Assurer la répartition la plus pertinente possible des outils de compétitivité des territoires.

L'ACFCI

- Représente seule le réseau des CCI auprès des pouvoirs publics et des médias nationaux,
- Gère les projets nationaux,
- Assure la fonction de centre de ressources national pour l'ensemble du réseau : informatique, juridique, réglementaire, financier, études et information économique,...

Des CCI régionales

- Etablissements publics de l'Etat composés de chefs d'entreprises élus par leurs pairs au suffrage universel,
- Collectent la TATP,
- Elaborent la stratégie régionale sur la base des besoins identifiés par les CCIT,
- Gèrent les projets régionaux,
- Deviendront les employeurs de l'ensemble des collaborateurs consulaires (hors concessions) au cours de la prochaine mandature,
- Assurent une fonction de centre ressources régional pour les CCIT.

Des CCI territoriales et leurs éventuelles délégations suivant le schéma régional d'organisation consulaire

- Maintien du principe de la carte consulaire révisable à chaque mandature,
- Etablissements publics rattachés à leur CCIR, composés de chefs d'entreprises élus par leurs pairs au suffrage universel qui élisent un président statutairement vice-président de la CCIR. Le président choisit son directeur général après avis de président de la CCIR.
- Identifient et représentent les besoins du territoire, et participent à l'élaboration de la stratégie régionale,
- Assurent le contact avec les entreprises,
- Interlocuteurs des collectivités et des représentants de l'Etat de leurs territoires avec qui elles peuvent contracter,
- Gèrent les écoles, leurs concessions et autres équipements à vocation économique,
- Préparent le projet de budget et l'adoptent après accord de l'assemblée de la CCIR.